

## Le Conseil International des Infirmières lance une consultation relative à la révision du Code déontologique pour la profession infirmière

Genève, Suisse ; 21 octobre 2020 – Le Conseil International des Infirmières (CII) a lancé aujourd'hui une consultation relative à la révision de son Code déontologique pour la profession infirmière. Compte tenu des défis auxquels les infirmières font face aujourd'hui, notamment en matière de technologies, de justice sociale et d'évolution des modèles de soins, le Code déontologique du CII, récemment révisé et actualisé, doit répondre aux nouvelles réalités des soins de santé et infirmiers.

« Les infirmières sont tous les jours confrontées à des dilemmes en termes de déontologie », a déclaré Annette Kennedy, la Présidente du CII. « Alors que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les difficultés que doivent gérer les infirmières, les catastrophes, les conflits et les divisions politiques augmentent la pression qu'elles doivent endurer. Le Code déontologique pour la profession infirmière du CII contribue à guider la prise de décision des infirmières et leur permet de dispenser la plus haute qualité de soins à tous les usagers, quel que soit le contexte. »

« Étant l'une des professions en qui l'on a le plus confiance, les soins infirmiers exigent des normes élevées », a déclaré Howard Catton, le Directeur général du CII. « L'évolution technologique nous amène à faire des choix que nous n'avions pas à faire auparavant ; les questions de justice sociale sont désormais au centre de l'attention et, en tant que profession, nous devons veiller à ce que les infirmières soient perçues comme des alliées dans la lutte contre les discriminations et soient des fers de lance des droits de l'homme. Le Code déontologique pour la profession infirmière du CII, récemment révisé, reflétera ces changements dans la société et contribuera à guider les infirmières à prendre les bonnes décisions. »

Guide d'action fondé sur les valeurs et les besoins sociaux, le Code déontologique du CII sert de référence aux infirmières du monde entier depuis son adoption en 1953. Le Code est périodiquement examiné et révisé pour tenir compte des réalités des soins infirmiers et des soins de santé dans une société en perpétuelle évolution. Il fournit des directives déontologiques concernant les rôles, les responsabilités, la conduite, la prise de décision et les rapports des infirmières avec les patients et les personnes recevant des soins infirmiers. Combiné avec les lois, réglementations et normes professionnelles des pays régissant la pratique des infirmières, le Code guide les infirmières dans leurs choix de tous les jours et appuie leur refus de prendre part à des activités en conflit avec les soins et la guérison.

## **Processus consultatif**

La nouvelle version du Code a déjà fait l'objet d'un examen complet et solide des membres du Conseil d'administration du CII et d'un groupe directeur d'experts. Le CII a à présent ouvert la consultation à ses membres, aux associations de patients, aux organismes de réglementation, aux éducateurs et à d'autres groupes de soins infirmiers et de santé comme *Nursing Now* et l'Organisation mondiale de la Santé. Le délai fixé pour la soumission d'observations est le 22 novembre 2020, après quoi les retours d'information seront analysés et présentés dans un rapport au Conseil d'administration du CII, pour examen complémentaire. La nouvelle version révisée du Code déontologique pour la profession infirmière du CII sera publiée en 2021.

La version de 2012 du Code est disponible ici.

\* \* \*

## Note aux rédacteurs

Le **Conseil International des Infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples informations, prendre contact avec Gyorgy Madarasz, attaché de presse, madarasz@icn.ch

Tél. +41 22 908 01 16

www.icn.ch @ICNurses #IND2021

